

CYBERGUN soutient l'offre de reprise de VERNEY-CARRON présentée par FN BROWNING

28 mai 2025

CYBERGUN annonce avoir décidé de soutenir FN BROWNING, acteur majeur de l'armement de petit calibre au niveau mondial, dans son projet de reprise de VERNEY-CARRON, considérant qu'il s'agit de l'offre la mieux disante pour l'ensemble des parties-prenantes.

Faisant le constat que la présentation d'un plan de continuation n'était pas possible faute d'avoir pu satisfaire aux conditions préalables, CYBERGUN a décidé de soutenir l'offre de reprise de VERNEY-CARRON présentée par FN BROWNING.

SOUTIEN OPÉRATIONNEL IMMÉDIAT POUR ACCÉLÉRER LA REPRISE

Dans le cadre de cette offre de reprise, CYBERGUN se dit prêt à collaborer avec les équipes de FN BROWNING et disposer à apporter :

- Une connaissance fine de l'entreprise et de son organisation (notamment le système d'information) ;
- Une équipe opérationnelle de CYBERGUN totalement engagée aux côtés des équipes de FN BROWNING pour une reprise d'activité immédiate ;
- Ses réseaux et sa connaissance du marché français et sa capacité éprouvée à mobiliser les donneurs d'ordres, publics et privés.

Les longs mois de discussion entre les équipes de CYBERGUN et de FN BROWNING ont démontré le sérieux de la démarche de FN BROWNING, ses fortes ambitions pour VERNEY-CARRON et sa volonté d'inscrire cette reprise dans un cycle long.

Dans cette dynamique, CYBERGUN se mobilise pour que l'ensemble des parties-prenantes, notamment les pouvoirs publics, que ce soit à l'échelon local, régional ou national, qui s'étaient engagées dans le projet de plan de continuation soutiennent l'offre de reprise.

Recevez gratuitement toute l'information financière de Cybergun par e-mail en vous inscrivant sur : www.cybergun.com

A propos de CYBERGUN :

Fondé en 1986, CYBERGUN est un expert mondial du tir. Historiquement positionné sur le segment Civil et récréatif (Airsoft, Airgun, etc.), le Groupe a développé, depuis 2014, une division Militaire dédiée à l'entraînement des forces armées et de police. Au cours de l'exercice 2023, CYBERGUN a réalisé un chiffre d'affaires de 43 MEUR.

Qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance, CYBERGUN est coté sur Euronext Growth à Paris (FR0013204351 – ALCYB) et ses titres sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME.

À propos de VERNEY-CARRON :

Créé en 1820, VERNEY-CARRON est le plus grand et le plus ancien fabricant d'armes de chasse français. Basée à Saint-Étienne, capitale de l'arme française, VERNEY-CARRON fabrique et distribue une large gamme de fusils et carabines de chasse sous la marque déposée VERNEY-CARRON. Il fabrique et distribue également les lanceurs de balle de défense FLASH-BALL® qui équipent de nombreuses forces de l'ordre en France et à l'étranger.

Au cours des dernières années, VERNEY-CARRON a développé et ajouté à sa marque sécurité & défense LEBEL, une offre complète d'armes militaires intégrant un fusil d'assaut (VCD 15), un fusil de précision (VCD 10) et un fusil mitrailleur en calibre 9mm (VCD 9).

Contacts :

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme FABREGUETTES LEIB au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse : Anne-Charlotte DUDICOURT au +33 1 53 67 36 32

ATOUT CAPITAL

Listing Sponsor : +33 1 56 69 61 86

Avertissement :

La société CYBERGUN a mis en place (i) un financement sous forme d'ORA-BSA, étant précisé qu'une partie des ORA émises ont été ensuite transférées à une fiducie, laquelle est à présent chargée de leur équitization, et (ii) un financement sous forme d'ORNAN avec la société YA II PN qui, après avoir reçu les actions issues du remboursement de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société.

Les actions, résultant du remboursement ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la fiducie et/ou de la société YA II PN.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.